

Émile Ducoudray, Raymonde Monnier, Daniel Roche dir. (conception graphique : Alexandra Laclau), *Paris*, t. 11 de l'*Atlas de la Révolution française* (Serge Bonin et Claude Langlois dir.), Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, 132 p.

**Philippe Guignet**

DANS **REVUE DU NORD** 2003/1 n° 349 , PAGES XII À XII  
ÉDITIONS **ASSOCIATION REVUE DU NORD**

ISSN 0035-2624

DOI 10.3917/rdn.349.0233l

Date de mise en ligne : 02/10/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2003-1-page-XII?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## Comptes rendus

---

Thomas COOMANS, *L'abbaye de Villers-en-Brabant*, Bruxelles, éd. Racine et Cîteaux, Commentarii Cistercienses, Brecht, 2000, in-4°, 625 p., ill. (Studia et Documenta, XI).

C'est un ouvrage particulièrement somptueux que M. Thomas Coomans de Brachène vient de consacrer à l'abbaye de Villers-en-Brabant ; ce livre, de grand format, offre à son lecteur plus de neuf cents illustrations, des photographies anciennes ou actuelles, des dessins, des plans, des vues axonométriques, mais c'est surtout un travail d'une grande valeur scientifique, c'est une monographie exemplaire au sens étymologique du mot qui vient d'être consacrée à une abbaye cistercienne ; certes, celle-ci était connue, Victor Hugo l'avait évoquée dans *Les Misérables*, mais elle n'avait plus fait l'objet d'une étude architecturale depuis le travail de l'architecte Licot qui remonte à 1877. L'ensemble des bâtiments est en ruines mais l'abbaye présente l'intérêt d'être complète : chacune de ses composantes a fait l'objet d'une étude archéologique très poussée fondée sur l'observation des murs encore existants, des matériaux et de leurs assemblages, des formes architecturales, des fouilles pratiquées (mais le sous-sol de Villers a été bouleversé par celles qui ont été pratiquées aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle) et des documents iconographiques conservés, notamment l'important fond réuni par Licot (1843-1903) qui avait consacré une trentaine d'années de sa vie à l'étude et à la restauration des ruines. Le lecteur participe ainsi à une véritable résurrection de ces bâtiments qu'il voit évoluer au cours des temps. L'auteur a aussi cherché à dégager la signification symbolique des concepts architecturaux mis en œuvre ; ces bâtiments ont été enfin largement comparés aux autres réalisations cisterciennes connues et notamment à celles de l'Angleterre puisque l'histoire de celles-ci s'est arrêtée en 1535 avec la Réformation.

C'est en avril 1146 qu'un groupe de moines issus de Clairvaux s'installa aux confins du duché de Brabant et du comté de Namur ; les débuts furent difficiles ; c'est l'étape Villers I ; en 1147, saint Bernard invita ses frères à changer de site et à se rapprocher de la vallée de la Thyle ; un oratoire contigu à une maison abritant un réfectoire et un dortoir (Villers II) fut construit ; cette *Domus sancti Bernardi* subsista jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

En 1197, avec l'élection de l'abbé Charles, du précaire l'abbaye passa à la réalisation de vastes bâtiments. Il fallut aménager le site trop étroit pour permettre la construction d'une vaste abbaye correctement orientée ; la Thyle fut vouée et un nivellement artificiel fut entrepris en utilisant les matériaux provenant des déchets de la carrière et des terres extraites de l'étang creusé en amont. Deux dortoirs furent construits, l'un au-dessus de la salle capitulaire et de la salle des moines pour l'usage de ceux-ci, l'autre pour les convers, ce qui fixa les dimensions du futur cloître, la limite méridionale de celui-ci étant aussi délimitée par la construction en enfilade d'une cuisine, d'un réfectoire et d'un chauffoir ; de l'église qui aurait adopté un plan bernardin (soit une nef accostée à l'est de croisillons bas dotés de chapelles orientées et prolongée par un chœur à chevet plat moins élevé qu'elle), ne furent guère réalisés

que le pignon du bras sud mitoyen avec les bâtiments claustraux orientaux et le narthex. Tous ces bâtiments adoptèrent le style roman ; ils représentent l'état Villers IIIa.

En 1209, avec l'élection de Conrad d'Urach, s'ouvrit la période d'apogée de l'établissement, l'abbaye (Villers IIIb) devint l'une des plus importantes de l'ordre puisqu'en 1275 elle abrita cent moines et trois cents convers. Cette nouvelle direction correspondit aussi à une nouvelle orientation sur le plan architectural. À la conception bernardine de l'église se substitua un projet totalement gothique. Saint Bernard n'avait pas le sens du culte ; après sa mort, on assista partout à la réhabilitation de celui-ci et par conséquent à celle du sanctuaire ; c'est là un point de vue que M. Coomans n'a peut-être pas suffisamment mis en lumière : désormais les parties orientales de l'église sont portées à la même hauteur que la nef ; Villers correspond à une phase intermédiaire de cette évolution, celle au cours de laquelle au chevet restreint se substitue une abside simple en attendant qu'elle se trouve enveloppée comme à Longpont par un déambulatoire desservant des chapelles rayonnantes ; l'esprit demeure cependant cistercien : dans la nef le *triforium* est dépourvu de passage, il se réduit à une arcature plaquée sur le mur et les collatéraux sont encore couverts d'arêtes. On saura gré à l'auteur d'avoir échappé à travers courant chez les historiens belges, celui de ne considérer l'évolution architecturale que dans le cadre anachronique des frontières du royaume établies en 1830 ; la cathédrale de Cambrai dont le diocèse s'étendait jusqu'à Anvers est bien citée mais l'auteur de ce compte rendu a lu avec une certaine surprise page 196 que « son influence (...) n'a pas encore été évaluée », notre thèse soutenue en 1975 lui est donc demeurée inconnue bien qu'elle soit citée par Dany Sandron auquel il est fait appel à propos de celle-ci. À la différence de M. Coomans qui estime que le maître d'œuvre de Villers devait être originaire d'Ile-de-France, nous pensons que son œuvre est proche de ce qui fut réalisé dans la région de Laon-Soissons comme le prouvent sa coursière à ciel ouvert traversant en tunnel les contreforts, les oculi qui ajourent les parois des pignons du transept et l'abside et les contreforts amincis sur leurs trois faces à leur sommet ; c'est le point de vue que nous avons soutenu dans notre thèse p. 606.

L'avant-corps achevé dans son gros œuvre en 1266 n'est envisagé que dans le cadre des réalisations brabançonnaises plus ou moins contemporaines, elles-mêmes issues des précédents romans et se référant à une typologie impériale en liaison avec la promotion de l'édifice au rang d'église funéraire princière ; on peut cependant aussi constater que cet avant-corps peut être rapproché des massifs transversaux dépourvus de tours construits alors en Picardie ou en Champagne comme Glennes ou Mont-Notre-Dame ; la grande fenêtre éclairant la partie centrale du bloc de Villers peut être comparée à celle de la cathédrale d'Arras (nous avons discuté de ce problème dans notre thèse p. 627, n. 81).

La substitution vers 1240 d'un grand réfectoire perpendiculaire à l'axe de l'église et doté de deux nefs séparées par une file de colonnes à celui de l'abbé Charles est une autre transformation majeure réalisée à Villers au XIII<sup>e</sup> siècle ; c'est que le réfectoire est le lieu de la commémoration de la Dernière Cène et à ce titre il vient après l'église dans la hiérarchie des bâtiments ; ses ruines permettent encore d'apprécier la valeur de cet espace élevé et lumineux. À propos des salles capitulaires on peut regretter que dans la dissertation les concernant le cas des salles normandes établies parallèlement à l'église ne soit pas envisagé. L'auteur a le mérite d'avoir dégagé la véritable utilisation de la petite pièce établie sous l'escalier menant au dortoir, ce

n'était pas une prison mais un local permettant de mettre en sûreté les objets précieux et les archives.

À la fin du Moyen Âge, la disparition des convers obligea l'abbaye à réorganiser son économie agricole ; elle entraîna aussi des transformations dans les bâtiments qui leur étaient affectés. La ruelle des convers fut supprimée, ce qui permit l'agrandissement du cloître. Sa galerie méridionale fut aussi alors reconstruite et sur une longueur de trois travées celle-ci fut dotée d'un grand *lavatorium* présentant des bassins longitudinaux superposés, des culots représentant des animaux fantastiques donnent à penser qu'il s'agissait d'un cycle figurant les péchés capitaux. L'abbé établit son palais dans l'ancienne infirmerie des convers ; au cours de l'histoire de l'abbaye, les prélats qui l'ont dirigée se sont établis dans quatre lieux différents, les éloignant progressivement de plus en plus du cloître. Au XIII<sup>e</sup> siècle, ils logèrent dans une chambre voisine de celui-ci ; aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ils s'établirent dans un logis situé en arrière du bâtiment des moines, entre celui-ci et l'infirmerie. Au XVI<sup>e</sup> siècle, François Calaber transféra donc sa demeure dans l'ancienne infirmerie des convers qui fut dotée d'une façade Renaissance sous Denis von Zeverdonck. Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle, Jacques Hache dota Villers d'un grand palais abbatial, l'un des plus anciens de ce type et qui préfigurait les grandes réalisations de L.B. Dewez. La séparation entre petit et grand enclos s'estompa aussi dans le cadre de cette réorganisation générale liée à la disparition des convers ; antérieurement l'abbaye associait trois ensembles individualisés par des murs, les bâtiments de la communauté comprenant l'église, le cloître et les bâtiments l'encadrant, le petit enclos situé plus au sud dévolu aux activités des convers et destiné aussi à l'accueil des hôtes, le grand enclos où se trouvaient installés le moulin et divers autres bâtiments fonctionnels comme la brasserie, la tannerie, la forge, autrement dit ceux liés à des activités de transformation ; la ferme de la Basse-Cour bâtie au sommet de la colline méridionale avant 1543 fut à l'origine de l'extension de l'enclos. Les constructions de cette époque sont encore gothiques, mais elles utilisent la brique.

Les réseaux hydrauliques de l'abbaye ont fait aussi l'objet d'une étude patiente ; on peut ajouter à la bibliographie citée l'étude réalisée dans le cadre d'une maîtrise soutenue par l'une de nos étudiantes, Thérèse Preux, et fondée sur les fouilles du Père Courtois du système mis en place à l'abbaye de Vauclair. Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut pour l'abbaye un second âge d'or ; des transformations importantes furent apportées aux bâtiments, des constructions fastueuses furent entreprises ; en 1763, Dewez fut chargé de plaquer sur l'avant-corps un nouveau frontispice. Ces transformations n'ont pas affecté les ossatures des bâtiments antérieurs et ce sont celles-ci qui sont réapparues lorsque les marchands de matériaux les eurent dépouillées de leurs revêtements.

Le Directoire supprima l'établissement, ses cinquante et un moines furent dispersés, les bâtiments furent vendus comme bien national et démantelés. Le passage d'une ligne de chemin de fer au pied même de l'abside entraîna l'effondrement entre 1844 et 1850 des voûtes du chœur et des bras du transept, puis de celles de la nef avec leurs arcs-boutants ; enfin en 1876 les murs gouttereaux des sept travées occidentales de la nef subirent le même sort. En 1892 les lieux furent expropriés pour cause d'utilité publique ; on put alors sous la direction de Licot procéder à des travaux de nettoyage et de restauration, voire de reconstruction. Depuis 1994 l'état belge veille à ce que ces bâtiments soient conservés dans leur état de ruine par la

consolidation de leurs maçonneries en n'ayant recours à la restitution qu'à titre exceptionnel.

Il est difficile de donner en quelques lignes une idée de la richesse de ce livre ; certes au premier chef c'est une présentation méthodique et fouillée des bâtiments de cette abbaye de Villers ; en fait son intérêt dépasse le cadre de ce seul ensemble, il apporte tellement d'idées et de réflexions sur l'architecture des Cisterciens qu'il sera désormais impossible de traiter d'une autre abbaye de cet ordre sans y faire référence.

Jacques Thiébaud

*Pratique et sacré dans les espaces monastiques au Moyen Âge et à l'époque moderne.* Actes du colloque de Liessies-Maubeuge, 26, 27, 28 septembre 1997. CAHMER et CREDHIR, vol. 9, 1998.

Ce volume présente seize communications consacrées non pas aux aspects matériels ou sacrés de différents monastères mais à l'espace monastique et à son organisation. Il s'agit donc d'une mise en perspective de la norme et de son adaptation aux contraintes du quotidien en des lieux divers et sur des périodes différentes. L'intérêt d'une telle thématique est de transcender une double barrière : la frontière qui, trop souvent encore, sépare l'histoire et l'archéologie ; la coupure académique qui détermine les périodes médiévale et moderne.

Comme toujours dans ce genre de colloque, les communications sont autant de cas particuliers étudiés dans la problématique générale retenue. Mais ces jalons sont autant de passages obligés avant de pouvoir prétendre à une vision plus globale. Les communications sont alors des études précises privilégiant une période pour mettre en évidence une évolution sur la formation de ces espaces, depuis l'époque franque jusqu'aux temps modernes (le monachisme gaulois primitif, les fouilles d'Hamage, l'abbaye de Landévennec, Haspres, Beaupré) ou un homme pour illustrer une influence (Césaire d'Arles, Grégoire le Grand, Adalhard, Guibert de Nogent). D'autres études s'attachent à la spécificité des différents lieux comme l'aménagement des prieurés clunisiens ou le rôle structurant du cloître et de la salle capitulaire.

Grâce à ces travaux, on peut mesurer comment la norme s'adaptait à la réalité et aux contraintes du lieu, ce que les résultats archéologiques démontrent amplement. On peut regretter qu'aucune étude ne soit consacrée aux Chartreux qui organisaient l'espace de façon si particulière. Notre région a connu quelques chartreuses mais aucun chercheur ne s'y intéresse pour le moment.

Jean-Pierre Gerzaguet

*Unanimité et diversité cisterciennes. Filiations - réseaux - relecture du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle.* Actes du Quatrième colloque international du CERCOR, Dijon, 23-25 septembre 1998, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2000.

En 1998, il y eut l'année cistercienne, après l'année « saint Bernard » en 1990. S'il est difficile de nos jours d'échapper aux agaçantes commémorations, il faut convenir que le prétexte fournit l'occasion de mobiliser des chercheurs autour d'un thème fédérateur. Le présent volume, dû à l'initiative du Cercor, rassemble une trentaine de communications qui invite à une relecture de l'histoire cistercienne à partir d'une double contrainte : le respect de l'unanimité voulue par la charte de charité et la

nécessité de s'adapter aux spécificités locales au fil du temps dans un cadre géographique sans cesse élargi. Deux grands thèmes regroupent les études de détail : quatre articles portent sur les familles cisterciennes en scrutant les filiations et réseaux (espace français, branche de Morimond, Bonnevaux, abbayes bretonnes). Le second thème (les choix cisterciens) parcourt l'espace européen de l'Angleterre à l'Italie, de l'Europe centrale à la péninsule ibérique. La progression cistercienne rapide est étudiée par des exemples régionaux ou locaux qui illustrent ce phénomène d'essaimage sans qu'il soit toujours facile de déterminer si l'apparition d'une « fille » est destinée à réguler un trop plein d'effectifs dans la maison-mère ou si un appel fut lancé par un généreux seigneur. Les cas d'espèces étudiés à travers l'Europe montrent aussi que les cisterciens se sont adaptés aux situations particulières qu'ils rencontraient. Ainsi en Italie, pays fortement urbanisé, les moines se sont rapprochés des villes. Dans la péninsule ibérique, l'ordre apparaît relativement tardivement et son histoire est liée à la *Reconquista* et à l'ordre militaire de Calatrava. Le dernier thème qui occupe l'essentiel du recueil se poursuit par cinq communications consacrées à la période moderne et contemporaine, montrant ainsi que l'histoire cistercienne ne s'arrête pas au XIII<sup>e</sup> siècle.

Ce compte rendu ne peut mettre en avant toute la richesse du volume dans lequel chaque contribution soulève des questions et invite à multiplier encore les études ponctuelles.

Jean-Pierre Gerzaguët

*Journée d'étude : une abbaye et ses domaines au haut Moyen Âge* (Logne, 26 septembre 1998), *De la Meuse à l'Ardenne*, n° 29, 1999.

Les actes de cette journée d'étude rassemblent des articles d'ampleur différente mais tous ayant un lien entre l'histoire et l'archéologie. Parmi les huit exposés, trois sont particulièrement riches d'enseignements par leur clarté et les illustrations de croquis, plans et photos qui les accompagnent. L'abbaye de Stavelot fut l'objet de longues campagnes de fouilles qui permettent de tirer quelques conclusions : l'oratoire primitif dédié à saint Martin n'est pas encore localisé. Une église antérieure à 881 (traces d'incendie liées aux raids normands) a été repérée. Il pourrait s'agir de l'édifice signalé en 685 lors de la translation des reliques de Remacle. À un autre édifice, construit au cours du x<sup>e</sup> siècle par l'abbé Odilon, succéda l'abbatiale entreprise par Poppon et consacrée en 1040. À cette étude on peut rattacher trois autres contributions qui analysent des domaines de cette abbaye (Marche-en-Famenne, Wellin, Bra). Les fouilles conduites à Hamage (Nord, Marchiennes, Wandignies-Hamage), abbaye fondée au VII<sup>e</sup> siècle par Gertrude, mère d'Adalbold dont l'épouse fonda à proximité l'abbaye de Marchiennes, permettent de dépasser les connaissances normatives (règle, statuts d'Adalhard) ou dépendantes de sources hagiographiques sur le monachisme mérovingien et carolingien. Le cas étudié montre bien la généralisation des décisions impériales de 816-817. Les structures repérées font revivre un monastère qui a appliqué successivement la règle colombanienne, une règle mixte puis la norme bénédictine. Enfin un état des fouilles à Nivelles permet de reconstituer l'évolution de cette abbatale depuis sa fondation par Gertrude, fille de Pépin I<sup>er</sup>, morte en 659, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, grâce aux informations livrées par les deux sous-sols archéologiques.

Jean-Pierre Gerzaguët

*Grundherrschaft - Kirche - Stadt zwischen Maas und Rhein während des hohen Mittelalters, Trierer Historische Forschungen, Band 37, Mainz, 1997.*

Le renouveau des études urbaines s'est illustré par un colloque tenu sous les auspices de l'Université de Trèves en 1996 où furent présentées douze communications concernant l'espace compris entre la Meuse et le Rhin, regroupées sous une problématique intitulée : *Seigneurie foncière, Église et villes entre Meuse et Rhin au haut Moyen Âge*. Les intervenants ont tous présenté des études pointues, précises, fouillées d'où il ressort que le facteur commercial comme élément explicatif du renouveau urbain est à revoir totalement et à remplacer par des explications et des analyses plus proches des réalités économiques. L'essor urbain apparaît indiscutablement lié aux campagnes voisines et la clé explicative se trouve dans les relations villes-campagnes qui réveillent les anciennes cités épiscopales ou qui contribuent au développement de nouvelles villes.

Parmi toutes ces contributions, relevons la première qui étudie les rapports entre la propriété foncière et le phénomène urbain sous l'aspect de l'évolution des droits, mettant en relation le droit seigneurial et le droit urbain. À partir d'exemples pris parmi une douzaine de petites villes (Xanten, Bonn, etc.) qui se sont développées sur des domaines ecclésiastiques, Kl. Finck illustre l'attitude des abbés ou des évêques face aux mutations qui s'opéraient. Certains tentèrent de bloquer ce renouveau urbain qui s'opposait à leurs droits seigneuriaux, d'autres, plus pragmatiques, s'en accommodèrent. G. Minn étudie le rôle et l'influence des abbayes bénédictines messines sur le renouveau de la vieille cité épiscopale. Deux établissements jouèrent un rôle déterminant, Saint-Martin et Saint-Vincent, donnant naissance à des faubourgs, à la création de paroisses, à la construction de ponts et à l'établissement de marchés. En parallèle, F. Hirschmann s'intéresse à Verdun, cité épiscopale qui a su tirer profit, dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, des retombées de la réforme monastique menée à Saint-Vanne. Le monastère réformé, à l'extérieur de la ville, a su, à la faveur de l'action de Richard, reconstituer son temporel et développer un culte des reliques qui draine un flux de pèlerins et de dons. Cette manne est investie dans la ville et les environs immédiats, notamment dans la construction de moulins sur la Scance, affluent qui se jette dans la Meuse à Verdun. Trois articles sont consacrés au rôle de villes abbatiales (Siegbourg, Echternach, Saint-Trond). M. Bur montre le rôle du château comme élément de développement d'une ville, ici Saint-Dizier. Le dynamisme économique est réel mais le rôle stratégique paraît ici plus déterminant, avec une position entre royaume et Empire. Deux études sont consacrées à l'action des abbayes cisterciennes.

Tous ces articles fourmillent de références bibliographiques, de plans et de cartes, et confortent la remarque faite par E. Ennen en 1942 qui écrivait que le principe fondamental du réveil urbain était à rechercher dans la seigneurie foncière. La géographie urbaine qui se met en place à partir du XI<sup>e</sup> siècle dans cet espace déterminé par le Rhin et la Meuse ne peut être dissociée de l'essor agricole. Aujourd'hui, même si toute la lumière n'est pas faite sur ce réveil, la recherche porte sur les liens établis entre toutes ces villes, c'est-à-dire sur la constitution des réseaux.

Jean-Pierre Gerzaguet

Georges DUBY, *Recueil des pancartes de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne, 1113-1178*, Bruxelles, De Boeck Université, 2000 (Bibliothèque du Moyen Âge, 17).

À un moment où l'intérêt pour les chartes connaît un renouveau en France dans la perspective non seulement de l'indispensable édition mais aussi de l'étude de la formation, de l'organisation et de la gestion des archives, la réédition du travail pionnier de G. Duby paru en 1953 prend un relief particulier et montre combien le médiéviste français avait perçu comment la pratique de l'écrit dépasse largement la simple énumération de biens et de droits et s'inscrit, pour le moins, dans un souci de gestion efficace. Voilà donc un demi-siècle paraissait ce recueil de pancartes qui constituait la thèse complémentaire de G. Duby à son travail magistral sur la société mâconnaise. La norme universitaire qui exigeait de soutenir deux thèses avait conduit l'auteur à étudier la formation du temporel de l'abbaye de La Ferté, première des filles de Cîteaux, fondée en 1113 au sud de Chalon avec le soutien épiscopal et comtal.

S'il n'existe pas de charte de fondation de La Ferté, on peut suivre la formation du temporel par des chirographes relatant des accords conclus entre l'abbaye et d'autres établissements religieux, des notices consignnant des acquisitions diverses et surtout des documents plus nombreux, des pancartes, édités ici. Ces actes contiennent plusieurs notices copiées sur un même parchemin et garanties collectivement par une formule finale d'attestation, d'excommunication et par le sceau épiscopal. Cette mise en forme fut expérimentée pour la première fois entre 1120 et 1136 lors de l'acquisition d'une grange à Chaumes (diocèse d'Autun), puis pour le domaine de Clux (diocèse de Besançon). La commodité du procédé conduisit les moines à recopier selon ce principe les titres relatifs à chaque domaine. Face à la contestation des descendants des donateurs, les moines disposaient ainsi sur un même parchemin des preuves de leurs droits sur un même lieu. Deux scribes s'attelèrent à cette tâche. Le charrier de l'abbaye fut recopié : les actes relatifs à chaque domaine donnèrent naissance à ces pancartes, chacune recevant une garantie épiscopale selon la localisation des biens (Autun, Besançon, Bourges, Chalon). Ce gros travail de mise en forme archivistique connaît un caractère systématique entre 1155 et 1178 : 26 cahiers regroupent des notices et chartes très courtes pour la plupart (268 numéros) qui s'échelonnent de 1113 à 1170.

Cette documentation met en évidence deux phases dans l'histoire de la communauté cistercienne. Avant 1160, La Ferté est un monastère aux moyens réduits constitués par un domaine central autour de l'abbaye et six granges (trois dans la montagne chalonnaise, et trois autres dispersées en Bresse, en Charolais et en Autunois). La seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle révèle un essor lié à la mise en valeur de la seigneurie foncière de l'abbaye. Dès lors les effectifs s'accroissent, la communauté s'enrichit, les contestations et les procès se multiplient. Ainsi s'éclaire la réalisation des pancartes, voulue par les abbés Barthélemy (1126-vers 1160) et Guillaume (vers 1160-1185).

Ces pancartes révèlent aussi dans leur forme une évolution avec pour les dernières la disparition des formules de garantie et d'excommunication et même pour l'une d'elle l'absence de scellement épiscopal. Vers 1170, les moines ne semblent plus attacher d'importance aux menaces de sanctions épiscopales alors que celles-ci avaient été la raison d'être des pancartes. Les dernières pancartes apparaissent comme des aide-mémoire. Ces modifications sont les signes de transformation des pratiques judiciaires. L'excommunication préventive n'a plus sa raison d'être dans la

mesure où les pouvoirs souverains reconstitués et dotés de chancelleries sont une garantie suffisante pour valider toute transaction et régler tout litige.

Jean-Pierre Gerzaguet

Olivier GUYOTJEANNIN, *Le Chartrier de l'abbaye prémontrée de Saint-Yved de Braine*, édité par les élèves de l'École nationale des chartes, sous la direction d'Olivier Guyotjeannin, Paris, 2000.

L'édition de chartes est un exercice difficile, ingrat, exigeant. Voilà pourquoi ce genre de publication n'abonde pas, même si, depuis plusieurs années, on en note la reprise. Sous la direction d'O. G., un groupe d'élèves de l'École nationale des chartes présente le chartrier reconstitué de l'abbaye Saint-Yved de Braine. Disons-le d'emblée, c'est une très belle réalisation dont le projet avait été lancé par R.-H. Bautier au début des années 1960.

L'ouvrage s'ouvre tout naturellement par un exposé des origines mal connues de la communauté, installée vers 1132-1135, rattachée à l'ordre de Prémontré et dont l'expansion est à relier avec la progression rapide de l'ordre norbertin. Suit une présentation du temporel, de l'organisation de la communauté et des relations avec l'extérieur. Il ne s'agit pas en ces quelques pages de retracer l'histoire de l'abbaye mais de poser les jalons indispensables à une lecture profitable des actes édités. Des annexes (listes d'abbés, d'officiers monastiques) complètent ce premier chapitre où, malgré sa brièveté, le lecteur trouve tout ce qui permet de situer l'abbaye dans son environnement.

L'essentiel est la reconstitution du chartrier. Malgré les déperditions liées aux vicissitudes des temps, l'historien peut parfois bénéficier d'une chance documentaire. C'est le cas ici puisque des six abbayes de Prémontré du diocèse de Soissons, Braine est la seule dont le cartulaire soit parvenu jusqu'à nous. Composé vers 1210-1220, ce cartulaire, d'autant plus précieux que les originaux antérieurs à 1250 sont peu nombreux, est minutieusement décrit et étudié, avec son fond primitif, ses additions, son organisation sans oublier les méthodes de travail du premier scribe. L'édition s'ouvre donc par le noyau primitif de ce cartulaire (152 numéros), suivie par quatre annexes qui complètent la reconstitution du chartrier : les additions au cartulaire (27 numéros), les actes conservés en originaux antérieurs à 1251 et absents du cartulaire (23 numéros), dix chartes provenant d'une layette dite « Ermonville », et 22 chartes dispersées dans d'autres fonds. L'ensemble du chartrier comporte donc 234 chartes. Le volume se poursuit par l'édition d'extraits inédits de l'obituaire et s'achève par les précieux *indices nominorum et rerum*.

L'intérêt de cette édition est double. D'abord, elle met à la disposition des historiens des documents souvent inédits ou dont les éditions anciennes étaient peu satisfaisantes. On y trouve naturellement et majoritairement le lot attendu des donations, transactions, contestations, confirmations qui livrent des informations sur les pratiques économiques des chanoines prémontrés. Mais quelques actes tranchent et apportent quelques lumières sur la vie régulière de cette communauté et notamment sur la commémoration des défunts, en particulier les actes n<sup>os</sup> 39, 40, 46, 47, 133. Ces actes de fondations d'anniversaires sont à relier avec l'édition de l'obituaire mais aussi avec le fait que l'abbatiale fut la nécropole des seigneurs de Braine, descendant de Robert de Dreux, fils de Louis VI.

Le second intérêt s'inscrit dans un plus long terme. Cette édition sert de banc d'essai pour une œuvre de plus longue haleine, l'édition du chartrier de Saint-Denis jusque 1220. Le volume présenté ici rend impatient de pouvoir disposer du chartrier dynonisien.

Jean-Pierre Gerzaguet

*La chrétienté des origines à la fin du Moyen Âge*, sous la direction de Ludo Milis, Collection Europe et Histoire, Paris, Belin-De Boeck, 1998, 237 p.

Ce livre est un manuel qui a pour objectif de présenter les quinze siècles qui séparent Jésus de Luther en un peu plus de 200 pages. Il s'agit d'offrir aux étudiants une lecture européenne du christianisme, avec sa genèse, son évolution, ses déchirures. De ce fait, il ne s'agit pas d'une nouvelle histoire de l'Église mais d'un ouvrage qui embrasse de façon synthétique un espace géographique et historique très large, incluant l'héritage païen, les divergences entre les conceptions catholiques et orthodoxes, sans oublier l'impact de l'Islam. Huit historiens, originaires de cinq pays, ont relevé le défi en répartissant la tâche en six grands chapitres correspondants aux grandes divisions classiques de l'aventure chrétienne. Cet ouvrage fut soumis, avant la rédaction définitive, à la critique constructive d'un groupe d'étudiants appartenant au programme Erasmus. L'originalité est d'avoir systématiquement tenu l'équilibre entre les pages consacrées à l'Occident et celles qui traitent de l'Orient.

Destiné à un public ignorant en matière d'histoire religieuse, ce manuel permet de s'initier rapidement à un minimum de connaissances dans une approche comparative facilitée par un glossaire, un index et une bibliographie. Le tour de force est réussi, compte tenu des contraintes et des objectifs de la collection.

Jean-Pierre Gerzaguet

Philippe RACINET, *Crises et renouveaux. Les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). De la Flandre au Berry et comparaisons méridionales*, Arras, Artois Presses Université, 1997.

L'auteur présente l'évolution d'un ordre religieux traditionnel sur la longue durée, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire dans le vaste champ d'études qui portent sur « Cluny après Cluny ». Autrement ce livre commence là où en général s'arrêtent les travaux consacrés à Cluny, son ordre, pour ne pas dire son empire. Quatre grandes parties suivent l'ordre chronologique, chacune insistant sur une tendance dominante. D'abord l'auteur présente un état des lieux au XIII<sup>e</sup> siècle, avec l'organisation de ses prieurés, leur cadre de vie, les résistances à l'incorporation dans l'*Ordo Cluniacensis*, notamment celles menées par les moines de la Charité-sur-Loire, et les difficultés financières liées à la fin du « beau XIII<sup>e</sup> siècle », à partir des années 1270-1280. La seconde partie (1280-1340) s'attache aux effets d'une conjoncture défavorable, avec l'endettement des prieurés et les remèdes apportés. La troisième partie (1340-1450) montre l'aggravation des situations, causée par la guerre, les épidémies et la dépopulation qui en résulte, mais aussi que l'introduction de la commende n'empêche pas des tentatives de remise en ordre. La quatrième partie (1450-1550) dépeint le temps de la reprise où la reconstruction matérielle s'accompagne des transformations structurelles et d'un retour à une vie religieuse convenable dont l'illustration majeure est Saint-Martin-des-Champs.

Dans ce gros ouvrage, l'auteur s'attache et s'attaque au monachisme bénédictin clunisien dans une vaste période chronologique grevée par deux handicaps. D'une part, les études sont peu nombreuses ; d'autre part, ce modèle de monachisme est globalement considéré comme dépassé, révolu, et en tous cas, comme inadapté. Cluny et tout ce qui gravite autour bénéficie, passé la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, d'une image très négative. L'auteur ne s'intéresse pas à la maison-mère mais aux dépendances et s'applique à les scruter par-delà les lieux communs répétés de dégénérescence. L'auteur montre donc que le XIII<sup>e</sup> siècle n'est pas un siècle de repli mais que, grâce au capital économique accumulé et géré, grâce à un dynamisme spirituel réel mais pas toujours suffisamment éclairé faute de sources, ces monastères clunisiens trouvent les moyens de surmonter les turbulences du XIV<sup>e</sup> siècle. Des cartes, des croquis de sites, des plans, des graphiques (à la lisibilité réduite) illustrent et étayent solidement le propos.

Reste une interrogation qui porte sur le cadre géographique retenu. Certes, si la « Province de France » est une réalité juridique clunisienne, pourquoi l'avoir mis en balance avec la Provence ? Y a-t-il matière à comparer le prieuré d'Abbeville (Somme) et celui de Saint-André de Rosans (Hautes-Alpes) ? Ce sont deux mondes différents. De même, à s'en tenir à cette province de France, qu'y a-t-il de commun entre un prieuré du diocèse de Bourges et un de celui d'Arras ?

Au total, l'auteur propose une révision de la perception de l'univers bénédictin clunisien, mettant en avant la continuité, même s'il ne minimise pas les crises, et invite à dépasser la notion de décadence.

Jean-Pierre Gerzaguet

Joël FÉLIX, *Finances et politique au siècle des Lumières. Le ministère Laverdy 1763-1768*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999, 559 p.

La qualité première de l'ouvrage de Joël Félix, *Finances et politique au siècle des Lumières, le ministère Laverdy (1763-1768)*, réside dans l'abondance des sources exploitées. Fin connaisseur des archives parisiennes, Joël Félix, on le sait, a livré par ailleurs un *Guide du chercheur* pour l'histoire économique et financière de l'époque moderne. Des documents laissés par le ministère Laverdy, il tire une étude remarquable qui, avec d'autres travaux soutenus par le Comité pour l'histoire économique et financière de la France, contribue au renouveau d'une historiographie construite essentiellement lors de la Troisième République. Or, Gustave Schelle, comme Georges Weulersse ou Marcel Marion, hostiles à la Magistrature, dédaignèrent Laverdy.

C'est donc fort à propos que Joël Félix revient sur le paradoxe de ce Contrôleur général, jusqu'ici présenté à la fois comme piètre administrateur et important réformateur. Le livre est divisé en quatre parties. La première (« crises et contestations ») analyse le contexte intellectuel, financier et politique dans lequel s'inscrit la promotion de Laverdy. L'auteur réévalue notamment le poids fiscal par habitant, estimant, avec James Riley, que le ministre hérita, en 1763, du plus haut niveau atteint dans le siècle. Joël Félix revient par ailleurs sur les relations que le gouvernement entretenait avec le parlement au temps du ministre Choiseul et du contrôleur Bertin, et sur les circonstances de la déclaration du 21 novembre 1763. Il présente en dernier lieu

l'homme appelé au contrôle général, ses prises de position sur la procédure criminelle, sur la codification des lois civiles, et entreprend de réhabiliter l'un des ministres les plus controversés du règne de Louis XV.

La deuxième partie (« la politique économique et financière de Laverdy ») s'attarde sur les premières réformes du magistrat. L'édit de libération des dettes de l'État, de décembre 1764, fait l'objet d'une longue analyse qui souligne la détermination du ministre. Inspiré par le banquier Laborde, il opta pour une politique financière globale, avec la création d'une caisse d'amortissement et d'une caisse d'escompte. Joël Félix insiste encore sur la constance de l'action du ministre en étudiant sa politique économique. Ce faisant, il estime jouer sur « l'un des chaînons essentiels pour la compréhension de l'histoire politique du XVIII<sup>e</sup> siècle » (p. 181). En effet, l'auteur met en évidence les convergences de vue entre Laverdy et l'école libérale, en étudiant la réforme du commerce des grains (édit de juillet 1764) et la réduction du taux d'intérêt (juin 1766). Néanmoins, Joël Félix prend le contre-pied des positions de Steven Kaplan, démontrant que Laverdy n'était pas un esprit systématique, mais plutôt un politique, capable de bien des aménagements pour donner aux principes auxquels il adhérait, l'opportunité d'une application durable. Et l'auteur de conclure à juste titre que le choc des idéologies économiques ne suffit pas à rendre intelligible le problème de la décision politique.

La réforme des municipalités vient illustrer ce propos en inaugurant la troisième partie (« administration, finances et politique »). Dès février 1764, par son enquête sur l'état des finances des villes, Laverdy manifesta le souci d'intégrer les corps et communautés du royaume dans son programme de gouvernement. Celui-ci aurait consisté à créer un troisième pouvoir susceptible d'arbitrer les conflits entre le gouvernement et les cours. Le magistrat s'inspira à cet égard de l'ouvrage de Jean-Charles de Lavie, *Des corps politiques et de leurs gouvernements*, publié en 1764. Qualifié de second *Esprit des lois*, ce livre permet à l'auteur d'établir plus clairement les relations intellectuelles qui unissaient le monde de la magistrature et la pensée économique libérale. La démonstration est convaincante et ne permet plus, ni de penser que Laverdy agit par esprit de revanche contre les intendants, ni de considérer que seuls des objectifs pratiques guidèrent son action. La suppression des offices municipaux participait de la volonté du ministre d'obtenir l'appui politique des contribuables, afin de contenir l'opposition des cours de justice à la réforme fiscale et financière, jugée absolument nécessaire, du royaume. Celle-ci constitue le deuxième volet de la troisième partie. L'auteur suggère que l'arrivée de Laverdy au contrôle général ne mit pas fin, contrairement à ce que l'on croit trop souvent, au projet de confection de cadastre des biens-fonds du royaume, engagé par Bertin. La déclaration du 21 novembre 1763 indiquait simplement que le gouvernement n'avait plus l'intention de décréter seul, et par voie administrative, les modalités de sa confection. Pour appuyer sa démonstration, Joël Félix indique que le Contrôleur général ordonna un complément d'enquête tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur du royaume. En s'appuyant sur la série K des Archives nationales, il met en évidence le pragmatisme du ministre, parfaitement convaincu de la nécessité d'introduire plus de proportion dans le système de prélèvement, mais également lucide quant à l'étroitesse de sa marge de manœuvre. Le cadastre nécessitait une révolution juridique de grande conséquence, que personne n'était prêt à faire. Laverdy opta donc pour les aménagements traditionnels de la fiscalité et pour la voie administrative, signifiant en juillet 1767 aux intendants la nouvelle manière de répartir la taille. Cependant, il n'évita pas la

confrontation avec la cour des aides qui lui arracha la déclaration du 7 février 1768. En dernier lieu, l'auteur revient sur les démêlés de l'affaire de Bretagne pour montrer la diversité des résistances que la rénovation des structures de la monarchie attisa.

La dernière partie (« le maintien des réformes ») détaille les difficultés de la fin du ministère et revient sur la crise économique de 1768. Pour clore son propos, Joël Félix met en perspective l'action de Laverdy, en la mesurant à celle de ses successeurs, Maynon d'Invault et Terray. Cette comparaison est utile en effet pour réévaluer dans sa globalité l'œuvre de ce Contrôleur général. Laverdy fut convaincu de la nécessité de réformer en profondeur les structures économiques et financières du royaume. Il prit des mesures cohérentes pour libéraliser l'économie, encourager les investissements financiers dans les secteurs productifs, atteindre les exemptés de la fiscalité. Certes, ces mesures ne présentaient rien d'original. D'autres furent plus réformateurs que lui. L'on peut aussi considérer que Laverdy agit en temps de paix, et aurait donc pu être plus ambitieux pour le royaume. Néanmoins, davantage d'audace n'aurait servi à rien dans une monarchie aux structures corporatives si puissantes. C'est là tout l'intérêt du livre de Joël Félix. Il démontre avec constance la capacité de ce ministre à lier les questions politique et financière. Cette double lecture interdit désormais les interprétations trop caricaturales du ministère Laverdy.

Marie-Laure Legay

Sébastien DUBOIS, *Les bornes immuables de l'État. La rationalisation du tracé des frontières au siècle des Lumières*, Kortrijk-Heule (Belg.), UGA, collection « Anciens pays et assemblées d'États », 1999, 486 p., prix non indiqué.

Entre histoire diplomatique et histoire des représentations, ce remarquable ouvrage présente l'effort de rationalisation de la frontière qui séparait les Pays-Bas et la province de Liège au temps des Lumières. Même si ces deux territoires appartenaient à L'Empire, ils formaient deux entités politiques différentes ; les Pays-Bas, autrichiens depuis le début du siècle, disposaient d'une unité théorique que contredisait de forts sentiments provinciaux, et jouissaient d'une certaine autonomie politique ; la principauté de Liège, enchâssée entre le Luxembourg et le reste des Pays-Bas, disposait quant à elle d'une souveraineté à peu près totale. Les deux États entretenaient des relations régulières, et tentèrent, des années 1730 à l'annexion à la France (1795), de redessiner d'un commun accord leurs limites. C'est cette histoire, et son analyse aux multiples dimensions, que Sébastien Dubois nous livre après d'impressionnants dépouillements dans les archives de Bruxelles, Namur, Liège, Vienne, Lille, Paris et Vincennes.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les tensions entre Bruxelles et Liège n'étaient pas rares ; les populations des deux pays ne se comprenaient et ne s'appréciaient pas toujours (p. 111-117) ; aux frontières, un déplacement de troupes, la perception d'un droit de douane ou l'exercice du pouvoir épiscopal provoquaient incidents et débats. La frontière était d'une complexité d'autant plus grande que de multiples enclaves subsistaient (en 1789, on dénombrait 26 enclaves liégeoises en territoire étranger et 31 enclaves étrangères dans la province de Liège ; p. 97). Les tensions entre les deux États se concentraient autour de 50 à 100 lieux — villes, villages ou terrains — où la souveraineté des États s'exerçait imparfaitement, comme les communes de Falmignoul ou de Blaimont, sur la route de Dinant à Givet et de Namur à Luxembourg (p. 171-175) ; le contentieux remontait parfois au Moyen Âge.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux États tentèrent de résoudre ces différends territoriaux par la négociation. En 1738, l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas, institua une jointe pour examiner la situation des terres contestées. Les négociations commençaient; elles connaîtraient quelques temps forts en 1753, en 1766-1768 et surtout en 1776-1780, qui conduisirent à la signature du traité de Bruxelles (26 août 1780), envisagé comme le terme des tensions, qui ne fut cependant pas appliqué (p. 398-404). L'auteur montre avec beaucoup de finesse comment ces négociations trahissent une évolution de la notion de frontière: traditionnellement, les discussions reposaient sur l'étude du droit et des actes, ou sur celle de la possession, qui formaient autant de preuves à celui qui revendiquait un territoire (p. 308-324). Progressivement, ces arguments furent délaissés et les négociateurs tentèrent d'examiner non plus un mais tous les litiges, et de trouver un « accommodement général » qui satisfasse chaque partie (p. 377-383); les affaires de « confins » devenaient des affaires de « limites » (p. 408). Cette recherche d'une résolution de toutes les tensions, s'accompagnait d'une volonté d'échanger les enclaves réciproques. Ces discussions devaient permettre l'émergence d'une frontière nouvelle, simple et linéaire, qui ne conduisait cependant pas nécessairement à la remise en cause des limites des seigneuries ou des circonscriptions ecclésiastiques trans-frontalières.

L'auteur décèle, chez les principaux acteurs de ces négociations — chez le chef-président du conseil privé des Pays-Bas de Neny, chez le prince-évêque de Liège Velbruck —, l'émergence d'une conception « territoriale » de la souveraineté (p. 408). Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le phénomène s'observe dans plusieurs pays d'Europe occidentale, et l'auteur rappelle que les rectifications de limites furent alors nombreuses. Outre les accords franco-autrichiens (1769, 1779) et franco-liégeois (1772), bien connus, l'auteur cite les différents traités des limites qui furent signés par la France, les Pays-Bas, la principauté de Liège et l'Autriche avec leurs différents voisins (p. 160-161).

Par une approche originale qui, tout en accordant un regard prioritaire à la diplomatie, à ses acteurs et à son discours (chapitre III et notices biographiques), ne néglige pas les relations commerciales, financières et humaines entre les États, ce livre emporte l'adhésion. Une adhésion d'autant plus enthousiaste que cet important travail est l'édition du mémoire de licence d'un jeune étudiant de l'Université catholique de Louvain qui, désormais, travaille sur la formation et la perception de l'espace belge de 1648 à 1839. Ajoutons que Sébastien Dubois a publié, en 2001, à l'Académie royale de Belgique, un volume consacré à l'édition de six cartes sur les rectifications de la frontière des Pays-Bas autrichiens qui forment un utile complément à son livre.

Hervé Leuwers

Émile DUCOUDRAY, Raymonde MONNIER, Daniel ROCHE dir. (conception graphique : Alexandra LACLAU), Paris, t. 11 de l'*Atlas de la Révolution française* (Serge BONIN et Claude LANGLOIS dir.), Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, 132 p.

La *Revue du Nord* est heureuse de saluer l'achèvement réussi du grand chantier lancé il y a quinze ans par le regretté François Furet et Michel Vovelle afin de doter le monde savant « d'un *Atlas de la Révolution française* couvrant une grande variété de thèmes : communications, enseignement, armée et guerre, territoire, sociétés poli-

tiques, médecine et santé, populations, religion, économie». Le lien unissant l'histoire de Paris et celle de la Révolution justifiait qu'un volume autonome (le onzième et dernier de la série) fût consacré à la capitale, même si, c'est la force des choses, par un biais ou par un autre, des fragments de l'histoire de Paris avaient déjà été déclinés par les dix précédents volumes.

L'équipe dirigée par D. Roche, qui introduit le volume, et coordonnée par Émile Ducoudray a distribué ses textes et ses cartes et croquis en sept ensembles thématiques harmonieusement distribués. É. Ducoudray avec la collaboration de Werner Szambien a pris en charge l'espace et le cadre urbain (p. 18-23). La démographie, la société et l'économie ont sollicité les efforts du même É. Ducoudray et de Raymonde Monnier (p. 24-40), qui ont également traité la vie politique (p. 50-63). Il revenait à R. Monnier dont on connaît les importants travaux sur le faubourg Saint-Antoine d'évoquer les journées révolutionnaires et le personnel de la Révolution (p. 64-74). Enfin nul n'était naturellement plus qualifié que D. Roche pour camper par le verbe et l'expression graphique les pratiques culturelles de cette capitale en révolution (p. 74-89).

Sans doute peut-on regretter, comme l'a fait récemment Virginie Capizzi (*Histoire urbaine*, n° 4, décembre 2001, p. 1971) que cette œuvre commune ait hésité entre deux grands axes de réflexion : s'agissait-il simplement de présenter Paris pendant la Révolution ou de montrer en quoi la Révolution avait changé Paris ? Les deux perspectives sont en effet mêlées. Les divers collaborateurs en avaient du reste conscience et ont pris soin dans chacun des chapitres d'établir un clair bilan des continuités et des héritages comme des ruptures et des lignes de clivage dans la société, l'espace ou la vie culturelle. Par ailleurs, nul ne dira jamais assez à quel point les cartes et les graphiques livrés à profusion sur tous les domaines fournissent de clairs repères aux études ultérieures sur Paris, comme des points de comparaison et des enrichissements de la problématique aux chercheurs qui comme la majeure partie des lecteurs de la *Revue du Nord*, mobilisent leur énergie investigatrice sur d'autres aires culturelles.

Philippe Guignet

Serge DAUCHY et Véronique DEMARS-SION (éd.), *Juges et criminels. Études en hommage à Renée Martinage*, Lille, publication de l'Espace Juridique, 2001, 648 p.

Le *liber amicorum* en hommage à un collègue partant en retraite est toujours un exercice difficile. Par nature, il s'agit d'une œuvre de circonstance, où chaque auteur s'est hâté d'écrire quelques pages, animé par l'estime sincère qu'il porte à celui qui s'en va. Le résultat produit souvent un assemblage hétérogène de contributions inégales. Mais *Juges et criminels* échappe à ce travers, parce qu'il émane d'un ensemble de chercheurs collaborant au Centre d'histoire judiciaire de l'Université de Lille 2, auquel Renée Martinage a consacré de longues années, et qui partagent les mêmes interrogations sur l'histoire de la justice.

Avant d'en évoquer le contenu et étant bien entendu que quelques défauts techniques n'enlèvent pas sa valeur scientifique à un livre, on ne peut s'empêcher de signaler un léger agacement à propos de négligences dans la composition de l'ouvrage. Pourquoi n'avoir pas traduit les deux premiers articles espagnols alors que l'ensemble du livre, y compris les contributions d'auteurs italiens ou néerlandais-

phones, est en français ? Il aurait été préférable aussi d'éviter que les notes, dites infrapaginales, envahissent parfois la presque totalité des pages (p. 190-194, 447). On regrette aussi quelques coquilles, une phrase tronquée (p. 588) et une autre dédoublée (p. 610). À l'inverse tableaux statistiques et dessins sont remarquablement reproduits.

Le titre de l'ouvrage est un peu trompeur. Certes il est souvent question des juges, d'abord à travers l'œuvre de Frances Eiximenis au xv<sup>e</sup> siècle (Manuel Pelaez), puis dans le dessaisissement progressif des cours prévôtales au profit des juridictions ordinaires françaises au xviii<sup>e</sup> siècle (Jacques Lorgnier), ainsi que dans l'établissement des conseils de prud'hommes au xix<sup>e</sup> siècle (Bruno Dubois). La question du renouvellement ou du comportement des juges lors des périodes troublées est posée pour l'an VIII dans le Pas-de-Calais (Hervé Leuwers), puis à propos de la cour criminelle spéciale de la Meuse inférieure en 1802-1811 (Jacques Logie), de la bataille pour adopter le principe du « juge naturel » en France de l'Ancien Régime à 1830 (Paolo Alvazzi del Frate), de l'attitude des magistrats nordistes catholiques lors des décrets anti-cléricaux de 1880 (Sylvie Humbert), de la création de juridictions illégales, mais nécessaires à la population dans les Ardennes occupées de la Grande Guerre (Annie Deperchin), et enfin de l'activité de la section spéciale de la cour d'appel de Rennes en 1941-1944 (Marie-Yvonne Crépin). Il est aussi naturellement question de criminels, envers qui la justice peut se montrer compréhensive : les dernières condamnations de suicides au Québec datent de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (Serge Dauchy), les bourgeois en attente de jugement devant les échevins lillois bénéficient d'une prison bien entretenue au xviii<sup>e</sup> siècle (Nicolas Derasse), une mère infanticide est mieux défendue à Lille en 1789 (Véronique Demars-Sion), la répression du vol domestique diminue fortement devant la cour d'assises du Nord au xix<sup>e</sup> siècle (Virginie Depres) et diverses organisations de patronage des jeunes délinquants au xix<sup>e</sup> siècle trahissent un véritable souci de protection de la jeunesse (Sylvaine Ruopoli-Cayet). Mais il est aussi des juges sévères, tels ceux de Valenciennes bien embarrasés sous le Consulat de ne plus pouvoir punir l'adultère (Tanguy Le Marc'hadour), ou ceux qui s'acharnent sur le maire d'Anvers et son épouse à l'époque impériale (Pierre-André Lecocq). Marie-Sylvie Dupont-Bouchat décrit enfin la manière dont se créent les représentations des criminels, et comment celles-ci influent ensuite sur la répression, à travers trois images de la Belgique criminelle de 1834 à l'affaire Dutroux.

Mais outre ces juges et criminels, près de la moitié des contributions de ce volume évoquent des questions particulières ou générales de droit. Les unes s'ordonnent autour de la définition d'un délit ou d'une pratique précise : les banqueroutes dans le droit médiéval italien (Patricia Zambrana Moral), le « ravestissement » ou donation entre époux, à Lille, sous l'Ancien Régime (Laurent Abouçaya), la notion de « tentative » strictement définie pour la première fois par la loi du 22 prairial an IV (Chantal Souyris-Abouçaya), les mesures prises par les révolutionnaires pour assurer la publication officielle des lois (Jean-Pierre Bourgeois), le rejet des réformes de la procédure criminelle en 1796-1797 par le conseil des Anciens (David Moyaux). Les autres articles sur ce thème évoquent des questions d'influences internationales dans le droit : comment l'installation du système judiciaire français dans les départements belges et hollandais en 1811-1813 a donné naissance à une importante statistique pénale (Xavier Rousseaux), les similitudes sur le droit au divorce entre le projet rédigé par Gockinga en 1799 pour la république batave et le code prussien de 1794

(Emesé Von Boné), le rejet des institutions judiciaires britanniques dans le contexte de l'anglophobie napoléonienne (Katy Gawelik), l'influence *a contrario* de ce droit anglais, mais aussi des usages américains dans le droit canadien (Pierre Béliveau). D'autres articles enfin proposent des réflexions plus générales : sur la notion de crime contre l'humanité déjà perceptible dans les ordonnances de Raguse contre l'esclavage au xv<sup>e</sup> siècle (Jean-Luc Lefebvre), sur le combat pour l'abolition de la peine de mort dans le code italien mené par Luigi Lucchini dans sa revue : *Rivista penale* en 1874-1890 (Antonio Grilli) ; Jean-Louis Halpérin relativise la séparation apparente des différentes branches du droit à propos de l'influence de la jurisprudence pénale de la chambre criminelle de cassation dans l'évolution du droit civil français ; André Laingui décrit l'image intemporelle de la justice pénale et la découverte de la dimension poétique du droit par Michelet. Enfin, Farid Lekéal évoque les travaux de Jean Lacroix pour défendre le pluralisme juridique contre le monisme étatique dans les débats entre philosophes, sociologues et juristes de l'entre-deux guerres.

L'ensemble de ces contributions est donc riche, traverse les époques, les pays, multiplie les approches et les questionnements, prouvant, s'il en était besoin, le foisonnement des recherches en histoire du droit et plus particulièrement ici l'ampleur des liens amicaux et savants que M<sup>me</sup> Martinage a su tisser pendant sa carrière.

Catherine Denys

Jacques PRÉVOTAT, *Les catholiques et l'Action française. Histoire d'une condamnation 1899-1939*, Paris, Fayard, 2001, IV + 742 p.

Cette publication est l'édition condensée et mise à jour de la thèse d'État de Jacques Prévotat, dont Yves-Marie Hilaire avait rendu compte de la soutenance en son temps (*Revue du Nord*, n° 330, t. LXXXI, avril-juin 1999, p. 385-389). L'ouvrage s'inscrit dans la lignée des travaux de Michael Sutton (*Charles Maurras et les catholiques français 1890-1914. Nationalisme et positivisme*, Beauchesne, 1994), de René Rémond, par ailleurs auteur de la préface, et de Victor Nguyen (*Aux origines de l'Action française*, Fayard, 1991). L'originalité du livre de J. Prévotat est de privilégier l'examen des aspects religieux et doctrinaux liés à la double condamnation de l'Action française par le Saint-Siège, en 1914 et en 1926, ce qui amène l'auteur à étudier, d'une part, ces sanctions pontificales et, d'autre part, les questions théologiques sous-jacentes. Il en résulte une passionnante approche d'histoire religieuse et politique et d'histoire des idées. Pour cela, J. Prévotat a convoqué d'importantes sources françaises et romaines, archives de diocèses ou de congrégations, ainsi que de nombreux papiers privés. Dans cet ensemble, il faut noter l'apport des archives de la congrégation de l'Index (supprimée en 1917) et de celles du Saint-Office, ouvertes aux chercheurs depuis 1998.

Une double interrogation guide le travail de J. Prévotat : comment la conjonction durable d'une partie non négligeable des élites catholiques françaises avec l'école maurrassienne a-t-elle pu se produire ? En outre, comment celle-ci en est-elle venue à contester radicalement l'autorité de la papauté après l'avoir activement soutenue ? Les tentatives de réponses à ces questions s'organisent autour de cinq parties chronologiques et 21 chapitres.

La première partie montre comment le catholicisme accueille le mouvement de Maurras au tournant du siècle. L'engagement de l'Action française en faveur de

l'Église lors de la séparation lui vaut en retour bien des fidélités. En outre, elle sait exploiter à son profit la conjoncture politique et religieuse, en particulier les condamnations pontificales du modernisme (1907) et du Sillon (1910). Puis, dans une deuxième partie, l'auteur s'attache à analyser, selon une chronologie très fine, les étapes de la condamnation de 1914, à partir des premières dénonciations du maurrassisme en 1909. Entre l'apparence catholique de celui-ci et sa doctrine intrinsèquement antichrétienne, un divorce s'ouvre. Les débats philosophiques et théologiques, les divisions épiscopales, les stratégies défensives de l'Action française révèlent des jeux d'influences multiples. Mais c'est seulement au cours de janvier 1914 que la position de Pie X, d'abord favorable à Maurras, évolue dans le sens contraire, à la suite de la décision de l'Index de condamner une partie de ses œuvres. Le pape ratifie le décret, tout en décidant de ne pas le publier. Toutefois, la guerre puis son décès estompent bientôt les polémiques, même si l'Action française continue d'inquiéter l'Église. Ainsi, la troisième partie du livre de J. Prévotat, couvrant une décennie de tensions et de manœuvres, porte sur « les signes avant-coureurs » de la condamnation de 1926. Dès 1915, Benoît XV approuve une proposition de décret de l'Index condamnant plusieurs œuvres et la revue de Maurras, mais le texte n'est pas publié, pour des raisons d'opportunités internes au Saint-Siège. Le climat politique et intellectuel, encore favorable au maurrassisme pour certains milieux catholiques français et romains après 1914, change avec l'élection de Pie XI en 1922 et l'affirmation de forces hostiles à l'Action française (Fédération nationale catholique, Parti démocrate populaire) à partir de 1924. L'auteur décrit alors minutieusement les « péripéties » de la condamnation de 1926 dans une quatrième partie. Le rôle des différents acteurs, l'échec de la recherche de compromis, les hésitations de la presse catholique française — sauf la *Vie catholique* —, les interventions d'un pape qui suit lui-même la question sont autant de nœuds de la crise qui éclate à l'automne 1926 et atteint son paroxysme en 1927, avec des drames de conscience chez les ligueurs. J. Prévotat montre à ce sujet qu'il ne faut pas exagérer l'ampleur de la répression.

Mais de quel danger le pape a-t-il voulu préserver les fidèles en condamnant l'Action française ? La dernière partie de l'ouvrage s'efforce de répondre à cette difficile question à partir des écrits de théologiens et de philosophes, faute d'une encyclique qui eût éclairé les enjeux doctrinaux du conflit. Or l'une des principales difficultés du dialogue entre le magistère de l'Église et le maurrassisme tient à ce que celui-ci s'apparente à une « gnose » et qu'il « obéit à une logique [ayant] sa cohérence interne. Chaque mot reçoit son sens de cette logique même », y compris le vocabulaire religieux (p. 401). Pourtant, selon l'auteur, la crise révèle trois enjeux doctrinaux, qui recouvrent la question de fond des rapports entre la nature et le surnaturel : d'une part, le problème de l'autonomie du politique ; d'autre part, l'interprétation du thomisme, car il existe une collusion entre le maurrassisme et une partie de la scolastique ; enfin, la primauté du spirituel, qui pose le problème de la nature du pouvoir du pape. Or la théologie, dans les années 1920, est trop éloignée des racines bibliques et patristiques pour pouvoir répondre de manière efficace aux questions fondamentales que pose la doctrine de Maurras, jugée « hérétique » par Pie XI en 1929. C'est peut-être aussi une des raisons de l'absence d'encyclique, qui eût par ailleurs donné aux catholiques les moyens intellectuels de mieux affronter le drame du judaïsme pendant la guerre, dans la mesure où l'idéologie d'Action française récuse l'héritage de l'Ancien Testament.

Les apports du livre de J. Prévotat sont aussi importants que nombreux. On pourra notamment retenir la présentation approfondie des débats philosophiques soulevés par le maurrassisme, en particulier entre Maritain et Blondel. Le rôle, la pensée et l'influence de ce dernier sont ici solidement mis en évidence, alors que l'historiographie a plutôt eu tendance à privilégier l'étude du premier.

Au total, il s'agit d'une somme considérable sur un événement majeur du catholicisme du premier XX<sup>e</sup> siècle, qui s'achève avec la levée des sanctions en 1939. S'appuyant sur un riche appareil critique, servie par un style très élégant, complétée par un index remarquable de précision et par d'utiles annexes, elle s'impose comme une œuvre de référence.

Xavier Boniface